

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le vingt cinq mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Monsieur FORT Gildas - Maire*.

Date de Convocation : 14/05/2021

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Votants : 14

Présents :

Messieurs :

DOUTRELEAU Vincent – FORT Gildas - MAUGER Bastien – MAUGER Marcel - PETEL Bertrand – ROBERT Bruno – THIFAGNE Guillaume – VAN LOYEN Fabien

Mesdames :

AUGNET Corinne – HACZYK Jessica – LEGOUX Valérie.

Pouvoirs :

Mme OVIDE Nadège à M. FORT Gildas

M. BUISSON Pascal à M. ROBERT Bruno

Mme CHIBOURG Florence à M. PETEL Bertrand

Secrétaire de séance :

M. ROBERT Bruno

CESSION TERRAIN LA VACHERIE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée B174 d'une superficie de 1020 m² sise route de la Vacherie (Délibération n°202100014 du 25 mars 2021). Cette propriété peut donc être mise à la vente.

Monsieur et Madame HENAULT Olivier domiciliés à SURVILLE – 9 route de Louviers ont fait connaître leur intérêt pour l'acquisition de bien.

Un accord est intervenu pour un prix de cession fixé à 22 000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose en conséquence au conseil de se prononcer sur la cession de la propriété cadastrée B174 aux conditions susvisées et d'autoriser le Maire à signer l'acte et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DECISION

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de céder la propriété cadastrée B174 d'une contenance de 1020 m² sise route de Louviers à Monsieur et Madame HENAULT Olivier,

DIT que cette cession est consentie moyennant le prix de 22 000 €,

DIT que les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,

DIT que les actes correspondants sont établis par Maître BAYEUL Sabrina, Notaire à LOUVIERS,

AUTORISE le *Maire* à signer l'ensemble des actes et pièces afférentes à cette cession,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable

DEVIS TOITURE

Après analyse des 3 devis, le Conseil Municipal, à 2 Abstentions et 12 Pour, décide de retenir la société FABRE pour effectuer les travaux de toiture pour la Mairie et pour l'école, pour un montant TTC de 54 900,71 €. Et décide de demander un fond de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure

CONVENTION LES FRERES DE CHARITE

APPEL AUX DONNS

EGLISE

Le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel aux dons pour financer les travaux effectués à l'Eglise pour l'électrification des deux cloches en volée et en tintement avec la mise aux normes électriques ainsi que le remplacement des brides qui servent à suspendre les cloches à leurs jougs. Ce financement s'effectuera par l'intermédiaire d'une convention avec l'Association « les frères de Charité » de Surville, reconnue d'utilité publique qui pourra encaisser ces dons et les reverser ensuite à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec « les frères de Charité »

Pour la remise des dons, des permanences seront tenues en Mairie jusqu'à fin septembre.

CONVENTION PETITS AMENAGEMENTS C.A.S.E

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention petits aménagements avec la CASE pour l'agencement de la place de parking PMR devant le cimetière et d'une bande piétonne du parking de la Boulangerie jusqu'à l'entrée du cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme HACZYK Jessica : demande le planning du projet de construction du Lotissement « TERRES A MAISONS » et faire part de l'affaissement d'une bordure au Lotissement le Bout de Beauvais.

- M. VAN LOYEN Fabien : A rencontré le directeur de la Médiathèque et est en attente du compte rendu. Une réunion est prévue avec les membres de la Bibliothèque le 17 juin.

- M. MAUGER Bastien indique qu'un chien sans collier a été trouvé sur la commune

- M. DOUTRELEAU Vincent : Des travaux vont être effectués pour un chemin d'accès aux personnes à mobilité réduite du porche de l'Eglise au parking. Un devis est en attente.

Un travail va être effectué avec Valérie LEGOUX sur le règlement Cimetière dont la Commune est dépourvue.

- Mme LEGOUX Valérie : Une relance a été faite pour le dossier PMR en attente. Un rendez-vous est prévu jeudi 27 mai.

- M. MAUGER Marcel demande ce qu'il en est de la vente de la ferme CHANU. Un courrier va être envoyé à la famille.

- Mme AUGNET Corinne : peu de personnes respectent les horaires des tontes et du bruit.

- M. THIFAGNE Guillaume : Il faut interdire l'accès aux chiens sur le terrain de sport. Un devis pour une pancarte va être faite ainsi qu'un arrêté de la Mairie. A rencontré des habitants de l'allée du Bonheur qui se plaignent des futures nuisances que pourraient impliquer la construction du futur bâtiment, notamment au niveau des ventilateurs. M. MAUGER Bastien les invite à venir le rencontrer pour tout renseignement.

- M. ROBERT Bruno : Demande le compte rendu de la réunion avec la CASE sur les travaux autour de la mare et la mise en place d'une borne incendie pour les habitations autour de la mare. Il faut voir les priorités sur l'ensemble de la Commune.

- M. PETEL Bertrand : Une réunion a lieu mercredi après midi avec la société EGALIM pour une proposition de plats préparés.

- M. FORT Gildas : Un courrier va être envoyé aux survillais sur les différents règlements de la Commune et le respect de chacun. Regrette le manque d'implications de certains conseillers également peu présents aux réunions.

Séance levée à 22h10.